

## Une information de la Ville aux parents d'élèves

- Prérentrée des enseignants les lundi 11 et mardi 12 mai 2020

- Rentrée d'une partie des écoliers le jeudi 14 mai 2020

Dans une lettre adressée ce mercredi 6 mai 2020 aux parents d'élèves de primaire, Marc Vuillemot, Maire de La Seyne-sur-Mer, Vice-président de Toulon Provence Méditerranée, donne les principales indications répondant aux questions que se posent les familles sur les conditions concrètes de la rentrée et « pour organiser votre vie "d'après le 11 mai" ».

**A partir du jeudi 14 mai, seront admis jusqu'à 15 enfants  
par classe en élémentaire et jusqu'à 10 enfants en maternelle**

Suite aux demandes de l'Inspecteur d'Académie du Var, des inspectrices de l'Éducation Nationale et des directeurs des établissements scolaires de La Seyne, la municipalité a fait le nécessaire pour permettre aux 30 écoles publiques de La Seyne d'accueillir jusqu'à 15 enfants par classe en élémentaire et jusqu'à 10 enfants en maternelle, à partir du 14 mai 2020.

« Nos services communaux ont travaillé sans relâche pour répondre à la demande de l'État », indique Marc Vuillemot dans sa lettre, précisant que « le protocole sanitaire national relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles primaires n'a été transmis aux mairies que le 3 mai, et une circulaire précisant certains points a été rajoutée le 4 mai en fin de journée. De nouvelles directives nous parviennent journellement. Mais soyez assurés que la Ville et l'Éducation nationale travaillent en étroite collaboration afin d'organiser au mieux le retour des enfants à l'école ».

La maire et les services municipaux ont rencontré les autorités académiques, et des réunions de travail et de concertation se sont déroulées tout au long de la journée du 5 mai avec l'ensemble des directeurs d'école (élémentaires et maternelles).

**En prévision pour la première semaine :  
26,53% des enfants inscrits en élémentaire  
et 12,92% en maternelle**

Le recensement effectué par les écoles auprès des parents d'élèves donne à prévoir une présence dans la première semaine de reprise des écoles de 26,53% des enfants inscrits en élémentaire et de 12,92% des enfants inscrits en maternelle.

A la demande des équipes éducatives scolaires, les personnels municipaux et de l'Éducation nationale seront en **pré-rentrée** dans les écoles les 11 et 12 mai pour bien préparer les règles de bons usages préventifs pour les enfants.

- La Ville a assuré la désinfection des classes et des cours d'écoles (opérations menées depuis le 27 avril).

- Les classes et points de contact seront désinfectés chaque soir.

- Toutes les écoles sont dotées par la Ville de savon et de papier essuie-mains en quantité suffisante (et réapprovisionnements assurés régulièrement).

- La Ville dote l'ensemble de ses personnels de masques et équipements de protection nécessaires.

- C'est l'Éducation nationale qui s'en charge pour ses personnels et qui rappelle que les masques sont proscrits pour les enfants de maternelle. En revanche, rien n'est encore définitif pour les écoliers des classes élémentaires.

### **Une veille permanente avec l'Éducation nationale**

La Ville assurera une veille permanente en lien avec l'Éducation nationale afin de réadapter l'organisation selon les besoins. La Ville mettra à disposition les personnels nécessaires (ATSEM), animateurs, agents d'entretien et de restauration pour s'assurer que les temps périscolaires et méridiens soient conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Et le maire insiste sur ces aspects : « *Soyez assuré que je ne transigerai ni avec la sécurité des enfants ni avec celle des personnels ! Si, malgré l'organisation draconienne mise en place, il subsistait quelque doute dans une école, nous n'exposerions personne, ni enfant, ni adulte, et le constat sera fait avec l'Éducation nationale que l'établissement devra fermer.* »

### **Quelques modalités pratiques à partir du 14 mai**

#### **> Pour ce qui relève de l'Éducation nationale**

Concernant les **conditions d'accueil de chaque enfant** sur le temps scolaire, notamment les horaires, les parents recevront très prochainement toutes les informations utiles par l'intermédiaire de l'école de chaque enfant, qui est votre unique interlocuteur pour toutes les questions scolaires.

#### **> Pour ce qui relève de la Ville :**

- Les **4 crèches municipales** seront également rouvertes, dans les mêmes conditions sanitaires que les écoles, à partir du **14 mai 2020**.
- Le **périscolaire** sera opérationnel dès le 14 mai (matin et soir), sous réserve de la présence d'au moins 4 enfants par école.
- **Dès le 18 mai**, le service de **restauration** sera opérationnel, sous réserve de la présence d'au moins 4 enfants par école. Un repas froid sera servi (sandwich ou salade) selon les capacités d'accueil de chaque école, dans les salles de self-service et / ou dans la cour.
- Attention : **les 14 et 15 mai**, les parents devront fournir un **repas froid** à leur enfant (repas placé sous la responsabilité de l'enfant).
- Les **centres de loisirs** reprendront leur activité les mercredis, du 20 mai au 1<sup>er</sup> juillet ; seront accueillis, dans la limite des capacités liées au protocole sanitaire, en priorité les enfants des personnels mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire.

**Contact presse :** [presse@la-seyne.fr](mailto:presse@la-seyne.fr)



Direction de la communication  
2, rue Léon Blum  
83500 La Seyne-sur-mer